

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 566 252**

②1 N° d'enregistrement national :

**84 09813**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : A 47 D 11/00, 13/02; B 62 B 7/12.

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 22 juin 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 52 du 27 décembre 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *AMPAFRANCE SA, Société Anonyme.*  
— FR.

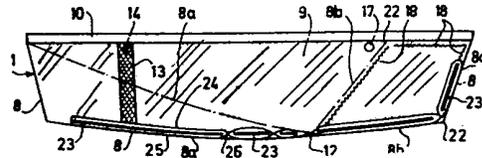
⑦2 Inventeur(s) : Jean Bigo.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Benoît-Lefebvre.

⑤4 **Nacelle transformable pour enfant.**

⑤7 La nacelle, comportant un fond 8 et une jupe latérale 9 de raccordement du fond avec la bordure périphérique supérieure 10 de support et de fixation de la nacelle, est caractérisée par le fait que le fond 8 est déformable suivant au moins une ligne d'articulation transversale 12 et que des moyens de retenue 13 sont prévus pour faire varier localement la hauteur active de la jupe, de chaque côté de la nacelle, à partir de ladite bordure, en au moins un point, et de préférence en au moins deux points situés de part et d'autre de ladite ligne d'articulation 12, l'ensemble étant tel que, d'une part, lorsque les moyens de retenue sont libérés, la jupe occupe sa hauteur active maximale et le fond est déployé sensiblement à plat pour l'obtention de la position « lit » et que, d'autre part, lorsque ces moyens de retenue sont mis en œuvre, ils relèvent localement le fond par rapport à la bordure.



FR 2 566 252 - A1

D

L'invention est relative aux nacelles destinées à recevoir un enfant.

Elle s'applique en particulier, mais de manière non limitative, aux nacelles qui sont destinées à équiper les voitures d'enfant, notamment les poussettes pliantes.

Actuellement, suivant que l'on veut allonger l'enfant à plat ou le mettre en position assise, on doit disposer de deux équipements : une nacelle proprement dite, c'est-à-dire une sorte de lit, présentant un fond sensiblement plat et un siège qui comporte notamment un dossier et une assise inclinés l'un par rapport à l'autre.

Cette obligation entraîne divers inconvénients quant à l'espace nécessaire pour le rangement des équipements quand ils ne sont pas utilisés, quant au coût puisqu'il faut acquérir deux équipements, et quant à la manipulation ; sur ce dernier point, ou bien les deux équipements sont destinés à être montés sur un support unique commun, par exemple le châssis d'une poussette, ce qui impose de démonter un équipement du support pour le remplacer par l'autre, le premier équipement devant ensuite être rangé, ou bien ces équipements sont dotés chacun de leur propre support, ce qui impose néanmoins des opérations de rangement.

Dans le cas particulier des poussettes, le remplacement d'un équipement par l'autre n'est possible qu'à domicile ou, d'une façon générale, qu'en un lieu où l'on dispose des deux équipements en même temps, par exemple près d'un véhicule automobile si l'on a pris la précaution d'emporter les deux équipements ; en aucun cas il n'est possible à la mère, en cours de déplacement, de procéder à ce remplacement puisqu'elle n'a alors à sa portée que le seul équipement monté sur la poussette, ce qui lui interdit de faire passer l'enfant de la position assise normale à la position parfaitement allongée, et inversement.

On a déjà proposé la solution qui consiste en un siège d'inclinaison variable mais, dans ce cas, la position allongée n'est pas confortable pour l'enfant puisqu'il doit rester sur le dos, ses jambes étant pliées.

L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients en fournissant un équipement du type nacelle qui puisse facile-

ment passer de l'état "lit", à l'état "siège", et inversement, les deux positions étant très confortables et naturelles pour l'enfant.

5 A cet effet, la nacelle selon l'invention, comportant un fond et une jupe latérale de raccordement du fond avec la bordure périphérique supérieure de support et de fixation de la nacelle, est caractérisée par le fait que le fond est déformable suivant au moins une ligne d'articulation transversale et que des moyens de retenue sont prévus pour faire varier localement la hauteur active de la jupe, de chaque côté de la nacelle à partir de ladite bordure, en au moins un point, et de préférence en au moins deux points situés de part et d'autre de ladite ligne d'articulation, l'ensemble étant tel que, d'une part, lorsque les moyens de retenue sont libérés, la jupe occupe sa hauteur active maximale et le fond est déployé sensiblement à plat pour l'obtention de la position "lit" et que, d'autre part, lorsque ces moyens de retenue sont mis en oeuvre, ils relèvent localement le fond par rapport à la bordure, pour que le fond se coude et définisse un dossier et une assise pour l'obtention de la position "siège".

20 La ligne d'articulation transversale du fond correspond à la jonction entre le dossier et l'assise pour la position siège.

25 De préférence, le fond est déformable également suivant une seconde ligne d'articulation transversale correspondant au bord avant de l'assise pour la position siège pour que le fond présente, pour cette position, une surface avant extrême, inclinée par rapport à l'assise, pour l'appui de la partie inférieure des jambes de l'enfant.

30 Dans l'application particulière aux poussettes réversibles, la nacelle est symétrique, quant à sa jupe et à son fond, et de préférence également quant aux moyens de retenue par rapport à un plan transversal pour pouvoir être mise en position "face à la mère" ou "face à la route" par simple basculement autour d'un axe transversal sans retournement du fond face pour face, de sorte que la nacelle peut, pour chacune dans ses positions siège et lit, être orientée dans le sens de la marche ou dans le sens inverse.

La nacelle peut comporter des moyens d'escamotage de

de l'excédent de matière de la jupe pour la position siège. Ces moyens d'escamotage sont par exemple constitués par un soufflet ou un pli renfermant ledit excédent et fermé par des moyens appropriés (boutonnage, fermeture à glissière, accrochage, 5 laçage, fermeture auto-agrippante, sangles, etc...), ou encore cet excédent est ramassé sur lui-même, contre la jupe et/ou contre la face inférieure ou extérieure du fond de la nacelle.

Le cas échéant, les moyens de retenue et les moyens d'escamotage peuvent être communs, par exemple si l'on a recours 10 à des sangles ou analogues, auto-agrippantes, à boucle de fermeture ou à nouage, ou encore si l'on utilise des fermetures à glissière, pour à la fois diminuer la hauteur active de la jupe et escamoter l'excédent de celle-ci pour la position siège.

Avantageusement, le fond comporte des moyens de raidissement incorporés, par exemple sous la forme de lattes ou 15 de plaques, ménageant la ou les articulations transversales ci-dessus. Ces moyens de raidissement, tout en étant constitués par une matière relativement rigide, par exemple du polypropylène de quelques millimètres d'épaisseur, confèrent néanmoins 20 au fond une certaine souplesse d'ensemble, par exemple par des lignes d'affaiblissement ou par un espacement desdits moyens de raidissement. Dans le cas particulier de l'application aux poussettes pliantes, et bien que cette caractéristique soit utilisable dans d'autres applications que celle des poussettes, le 25 fond présente au moins une ligne d'articulation longitudinale de manière que la nacelle puisse être repliée sur elle-même autour de cette articulation longitudinale.

Suivant une réalisation particulière, le fond comporte des plaques de raidissement séparées dont les bords adjacents 30 sont parallèles, ces plaques étant prises entre deux épaisseurs de toile ou analogue et étant maintenues en place par des lignes de couture ou analogue s'étendant entre lesdits bords adjacents des plaques pour définir des goussets d'immobilisation de celles-ci.

35 Suivant une autre caractéristique de l'invention, la bordure supérieure de la nacelle est assujettie à deux longerons reliés par des traverses extrêmes, des poignées latérales centrales étant prévues pour que la nacelle puisse être enlevée de son support et utilisée en porte-bébé. Le cas échéant, dans

l'application aux poussettes pliantes du type "fagot", dans lequel la poussette est repliée sur elle-même également dans le sens transversal, les traverses peuvent être amovibles ou déformables pour que ce pliage latéral soit possible.

5 On comprendra bien l'invention à la lecture de la description qui va suivre et en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- Figure 1 est une vue en perspective arrachée montrant la nacelle selon l'invention, en position de siège dégagé,  
10 montée sur une poussette ;

- Figure 2 est une vue analogue à la figure 1 et montre la nacelle en position lit ;

- Figure 3 est une vue analogue aux figures 1 et 2 et montre la nacelle en position de siège protégé latéralement ;

15 - Figure 4 est une vue latérale, avec arrachement montrant la nacelle des figures 1 à 3 en traits pleins pour la position lit et en traits mixtes pour la position siège ;

- Figure 5 montre en plan l'agencement de plaques de raidissement du fond de la nacelle des figures 1 à 4 ;

20 - Figure 6 à 8 sont des vues analogues à la figure 5 relatives à trois variantes d'agencement des plaques ;

- Figure 9 est une vue en perspective montrant un cadre de support de la nacelle pour la constitution d'un porte-bébé adaptable sur une poussette pliante du type "fagot" ; et

25 - Figure 10 est une vue en perspective des longerons de la nacelle selon une variante.

On a montré aux figures 1 à 4 une nacelle 1 destinée à recevoir un enfant.

30 Dans l'application préférée de l'invention, la nacelle 1 est montée sur le châssis 2 d'une poussette, par exemple du type "canne", comportant des bras 3 avec leur poignée 4, un piètement avant 5 portant des roues avant (non représentées), et un piètement arrière 6 portant des roues arrière (également non représentées).

35 La nacelle 1 est montée sur le châssis 2 à l'aide de noix 7 permettant le réglage de sa position angulaire et son blocage.

La nacelle 1 comporte un fond 8 et une jupe latérale 9 de raccordement du fond 8 avec la bordure périphérique supérieure 10 de montage de la nacelle sur le châssis 2 par l'intermédiaire des noix 7. Dans la pratique, le bord supérieur de la

jupe 9 est reçu, de chaque côté, par un longeron 11 de support (Figure 9), par exemple par l'intermédiaire de pattes de montage et/ou d'un ourlet tubulaire. Les longerons soit font partie d'un cadre (Figure 9) soit sont parallèles et indépendants (Figure 10).

La jupe 9 est constituée en un matériau souple ou déformable, par exemple en toile. Elle comporte, de chaque côté, un panneau qui, en hauteur s'étend de la bordure 10 jusqu'à son raccordement avec le fond 8.

Le fond 8 s'étend sur toute la longueur de la nacelle pour relier les deux petits côtés transversaux de celle-ci.

Le fond 8 est déformable suivant une ligne d'articulation transversale 12 et des moyens de retenue 13 sont prévus pour faire varier localement la hauteur active de la jupe, de chaque côté de la nacelle, à partir de la bordure; comme on le voit sur les figures 1 à 4, de tels moyens 13 sont prévus de part et d'autre de la ligne d'articulation 12.

Dans la réalisation représentée, ces moyens de retenue 13 sont constitués par des sangles propres à venir chevaucher la bordure 10 dans leur position active. Les sangles arrière 13 sont fixées, par une extrémité, sur la face extérieure de la nacelle, à la jonction entre la jupe et le fond.

A leur autre extrémité, elles portent un bouton ou analogue 14 qui peut venir coopérer avec un organe complémentaire 15, par exemple un contre-bouton, à hauteur appropriée sur la face intérieure de la jupe (Figure 3). Les sangles avant 13 sont fixées, par une extrémité, sur la face intérieure de la nacelle, à la jonction entre la jupe et le fond et au voisinage du bord avant de l'assise. A leur autre extrémité, elles portent un bouton ou analogue 16 qui peut venir coopérer avec un organe complémentaire 17, par exemple un contre-bouton, prévu sur la face extérieure de la jupe, juste au-dessous de la bordure 10. En variante, on pourrait agencer les deux paires de sangles 13 de la même manière, par exemple comme les sangles avant. Comme autre variante, les sangles pourraient être du type rubans auto-agrippants, ou être remplacées par des fermetures à glissière 18, montrées schématiquement et partiellement à la figure 4.

Il ressort de ce qui précède et de l'examen des figures 1 à 4 que, grâce à l'articulation 12 et aux moyens pour faire varier la hauteur active de la jupe, on peut donner à la

nacelle selon l'invention une position lit (Figures 2 et 4), pour laquelle le fond 8 est sensiblement plat et la jupe 9 est déployée, et une position siège (Figures 1 et 3) pour laquelle le fond est coudé autour de la ligne 12 et la jupe est localement relevée, ce qui accompagne et/ou provoque la remontée locale du fond vers la bordure 10.

Pour la position siège, la nacelle présente, par son fond 8, une partie dossier 8a et une partie assise 8b inclinées l'une par rapport à l'autre et se raccordant le long de la ligne 12.

Quand les sangles avant 13 sont mises en oeuvre, le fond 8 se relève dans sa partie 8b pour définir l'assise, les sangles arrière 13 pouvant soit également être mises en oeuvre pour l'obtention d'un siège dégagé (Figure 1), soit être laissées inactives pour l'obtention d'un siège protégé latéralement en partie haute du dossier 8b (Figure 3). Le cas échéant on pourrait se dispenser des sangles arrière 13 ou analogues, la nacelle restant alors protégée latéralement pour la position siège.

La nacelle peut avantageusement être complétée par un capot de protection 19, montré seulement aux figures 1 et 2, qui est utilisable pour les deux positions.

Pour la position lit, la nacelle est mise en position horizontale normale tandis que, pour la position siège, elle peut être mise dans toute position angulaire voulue.

Du fait que, pour la position siège, la jupe présente localement une hauteur active inférieure à celle qu'elle a pour la position lit, il existe, pour la position siège, un excédent local de matière qui, normalement, constitue des plis 20 (Figures 1 et 3) s'établissant de façon aléatoire.

Suivant une caractéristique de l'invention, on prévoit des moyens pour escamoter cet excédent de matière. Par exemple, ces moyens peuvent être constitués par un soufflet, une fausse poche ou un pli fermé de manière appropriée, notamment par boutonage, fermeture à glissière, accrochage, laçage, fermeture auto-agrippante, etc... A titre d'exemple, on a représenté sur la figure 1 deux soufflets ou fermetures à glissière 21 sur la face inférieure du fond 8, ces moyens peuvent cependant appartenir aux moyens de retenue 13. Par exemple, les sangles 13 peuvent s'étendre sur

la face extérieure de la jupe et retenir ainsi les plis 20 ;  
comme autre exemple, on peut avoir recours à des fermetures à  
glissière, du type illustré en 18 sur la figure 4, pour assurer  
à la fois le relevage local et contrôlé de la jupe et l'escamo-  
5 tage de l'excédent de matière qui en résulte.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le  
fond 8 est déformable suivant une seconde ligne d'articulation  
transversale 22 correspondant au bord avant de l'assise 8b, de  
sorte que le fond 8 présente, pour la position siège, une partie  
10 avant extrême 8c, inclinée par rapport à l'assise 8b, pour cons-  
tituer une surface d'appui de la partie inférieure des jambes  
de l'enfant.

La partie avant extrême 8c peut être située dans le  
plan de la bordure supérieure 10 pour la position siège. Pour  
15 cette position, la hauteur de la jupe 9, dans la zone avant  
extrême correspondant à la partie 8c, est nulle, l'excédent de  
matière, de forme triangulaire, étant escamoté dans un soufflet  
fermé par l'une des fermetures à glissière 18 montrées à la  
figure 4.

20 Sur cette figure, on a montré la nacelle en traits  
pleins pour la position lit et en traits mixtes pour la position  
siège. On voit que, pour la position siège, l'excédent de ma-  
tière de la jupe dans la zone du dossier 8a est sensiblement  
triangulaire, avec un sommet situé sur la ligne d'articulation  
25 transversale 12 ; les excédents de matière de la jupe dans les  
zones des parties 8b et 8c sont également triangulaires, avec  
un sommet respectivement sur la ligne 12 et sur le bord trans-  
versal avant extrême de la nacelle.

On a aussi montré à la figure 4, à l'aide d'un arra-  
30 chement, la manière dont le fond 8 peut être constitué. Le fond  
8 comporte des moyens de raidissement incorporés constitués par  
des lattes ou plaques telles que 23. Ces lattes ou plaques sont  
séparées l'une de l'autre ; elles sont placées entre deux épais-  
seurs ou couches 24, 25 de toile ou analogue qui sont cousues  
35 le long de lignes de couture 26 réalisées dans les zones d'es-  
pacement des lattes. Ces lignes 26 assurent l'assemblage des  
deux couches de toile 24, 25 et définissent des goussets ou  
poches d'immobilisation des lattes. En variante, les lignes de  
couture 26 peuvent être remplacées par des lignes de soudage,

notamment ultrasonique.

Il existe au moins deux lignes de couture transversales 26 ou analogues correspondant aux lignes d'articulation 12 et 22.

5 En variante, les articulations 12 et 22 peuvent être réalisées par des lignes d'affaiblissement reliant les plaques. Dans ce cas, l'ensemble des lattes ou plaques est d'un seul tenant et peut présenter aussi des entailles de souplesse.

10 A titre d'exemple, les lattes ou plaques 23 peuvent être en polypropylène et avoir quelques millimètres d'épaisseur.

De préférence, les moyens de raidissement, dans les parties 8a, 8b et 8c, sont agencés pour présenter néanmoins une certaine souplesse et ce, soit en prévoyant, dans chaque partie 8a, 8b et 8c, des lattes ou plaques 23 séparées par des lignes 15 de couture 26, soit en prévoyant des lignes d'affaiblissement dans la matière formant les lattes ou plaques.

On a montré aux Figures 5 à 8 quatre exemples d'agencements de plaques de raidissement 23. Ces exemples sont pris dans l'application préférée de l'invention aux nacelles destinées à équiper des poussettes repliables en fagot. Dans ces 20 exemples, les moyens de raidissement sont constitués par des plaques 23 distinctes dont les bords adjacents sont parallèles et séparés par des lignes de couture 26 représentées en tirets. Pour la clarté des dessins, la couche supérieure de toile 24 25 a été supprimée.

Pour le pliage en fagot, les fonds 8 des figures 5 à 8 présentent une ligne longitudinale centrale d'articulation 27 située dans le plan longitudinal vertical médian PP de la nacelle, ce plan étant un plan de symétrie.

30 Dans la figure 5, la partie dossier 8a comporte, de chaque côté du plan PP, une plaque longitudinale 23a en trapèze s'étendant sur la demi-largeur de la nacelle et suivie, dans la région lombaire, par deux petites plaques triangulaires 23a' et 23a" placées tête-bêche ; l'assise 8b est constituée, de 35 chaque côté, par une plaque rectangulaire 23b s'étendant, sur la demi-largeur de la nacelle, jusqu'au voisinage des lignes d'articulation transversales 12 et 22 matérialisées par des coutures ; la partie 8c est constituée, de manière analogue à l'assise 8b, par deux plaques symétriques 23c.

Les plaques 23a - 23c confèrent au fond 8 à la fois une bonne rigidité locale et une certaine souplesse d'ensemble. Cette souplesse peut encore être améliorée si l'on prévoit, sur les plaques 23a, 23b et 23c, des lignes d'affaiblissement longitudinales 28.

La nacelle de la Figure 6 présente la caractéristique d'être symétrique également par rapport à un plan transversal médian QQ quant à sa bordure 10, sa jupe et son fond 8, et de préférence également quant à ses moyens de retenue 13 et à ses moyens d'escamotage s'ils existent. Cette nacelle est destinée à équiper une poussette, notamment pliante comme indiqué ci-dessus ; elle est du type réversible par simple basculement autour des noix 7 dont l'axe de basculement est situé dans le plan de symétrie QQ, sans retournement du fond 8 face pour face. Cette nacelle présente deux premières lignes d'articulation transversales 12 et deux secondes lignes d'articulation transversales 22, symétriques par paires par rapport au plan QQ.

Chaque quadrat est constitué par une plaque extrême 23 ac (23ca), une plaque intermédiaire 23ab (23ba) et une plaque centrale 23ab (23ba); ces plaques peuvent, comme les plaques de la Figure 5, comporter des lignes d'affaiblissement longitudinales (non représentées).

Pour la position siège, et dans la position de réversibilité face à la route, le dossier 8a comporte les huit plaques 23ac, 23ab et 23ab' et 23ba', l'assise 8b comporte les deux plaques 23ba et la partie d'appui 8c comporte les deux plaques 23ca ; dans la position de réversibilité face à la mère, le dossier comporte les huit plaques 23ca, 23ba, 23ba' et 23ab', l'assise comporte les deux plaques 23ab et la partie d'appui comporte les deux plaques 23ac.

Dans la variante de la figure 7, le dossier 8a est constitué par deux plaques longitudinales 23a en trapèze qui définissent avec l'articulation 12 un gousset lombaire vide 29, l'assise 8b et la partie extrême d'appui 8c étant constituées par des plaques analogues aux plaques 23b et 23c de la figure 5; comme dans cette figure 5, les plaques 23a, 23b et 23c peuvent présenter des lignes d'affaiblissement longitudinales 28.

Alors que les nacelles des Figures 5 à 7 peuvent se

plier en V grâce à l'articulation longitudinale centrale 27, la nacelle de la figure 8 peut se plier en W. Pour cela, elle présente, de part et d'autre du plan longitudinal médian PP, deux lignes d'articulation longitudinales additionnelles 27' situées au quart de la largeur de la nacelle et réalisées par des interruptions ou des lignes d'affaiblissement. Dans cette figure, on n'a pas représenté les plaques elles-mêmes. Bien entendu, la caractéristique ci-dessus du pliage en W est applicable à l'une quelconque des nacelles des Figures 5 à 7.

La Figure 9 montre une autre caractéristique de l'invention. Les longerons 11 de la nacelle sont reliés par des traverses extrêmes 30, chacune en forme de compas articulé au centre en 31. Les articulations 31 sont du type à butée en position déployée du compas associé, correspondant à l'alignement des deux branches du compas. Les articulations 31 permettent le pliage de la nacelle avec la poussette ou indépendamment de celle-ci ; la butée en position d'ouverture évite la fermeture de la nacelle sous l'action du poids de l'enfant. L'ensemble peut être équipé de poignées centrales 32 permettant d'utiliser la nacelle en porte-bébé.

Il ressort de ce qui précède que la nacelle selon l'invention peut, sans augmentation appréciable du prix de revient et sans nécessiter des opérations longues et délicates et des accessoires séparés être utilisée indifféremment en siège ou en lit à conformations normales ; en particulier, pour la position lit, comme l'enfant dispose d'un fond sensiblement plat, il peut être allongé sur le dos, sur le ventre ou sur le côté, ce qui n'est pas possible avec les sièges inclinables de l'art antérieur.

## REVENDEICATIONS

1. Nacelle transformable pour enfant, notamment pour voiture d'enfant et plus particulièrement pour poussette pliante, comportant un fond (8) et une jupe latérale (9) de raccordement du fond avec la bordure périphérique supérieure (10) de support et de fixation de la nacelle, caractérisée par le fait que le fond (8) est déformable suivant au moins une ligne d'articulation (12) transversale et que des moyens de retenue (13) sont prévus pour faire varier localement la hauteur active de la jupe, de chaque côté de la nacelle, à partir de ladite bordure, en au moins un point, l'ensemble étant tel que, d'une part, lorsque les moyens de retenue (13) sont libérés, la jupe occupe sa hauteur active maximale et le fond est déployé sensiblement à plat pour l'obtention de la position "lit" et que, d'autre part, lorsque ces moyens de retenue sont mis en oeuvre, ils relèvent localement le fond par rapport à la bordure, pour que le fond se coude et définisse un dossier (8a) et une assise (8b) pour l'obtention de la position "siège".

2. Nacelle selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'elle comporte des moyens de retenue (13) de part et d'autre de la ligne d'articulation (12).

3. Nacelle selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que la ligne d'articulation (12) correspond à la jonction entre le dossier (8a) et l'assise (8b).

4. Nacelle selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée par le fait que le fond (8a) est déformable également suivant une seconde ligne d'articulation transversale (22) correspondant au bord avant de l'assise (8b) pour la position siège pour que le fond (8) présente, pour cette position, une surface avant extrême (8c), inclinée par rapport à l'assise, pour l'appui de la partie inférieure des jambes de l'enfant.

5. Nacelle selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée par le fait que, dans l'application particulière aux poussettes réversibles, elle est symétrique, quant à sa jupe (9) et à son fond (8), et de préférence également quant aux moyens de retenue (13), par rapport à un plan transversal (QQ) pour pouvoir être mise en position "face à la mère" ou "face à la route" par simple basculement autour d'un axe trans-

versal, sans retournement du fond (8) face pour face, de sorte que la nacelle peut, pour chacune de ses positions siège et lit, être orientée dans le sens de la marche ou dans le sens inverse.

5 6. Nacelle selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée par le fait qu'elle comporte des moyens pour escamoter l'excédent de matière de la jupe (9) pour la position siège.

10 7. Nacelle selon la revendication 6, caractérisée par le fait que les moyens d'escamotage appartiennent au groupe formé par au moins un soufflet, un pli et une fausse poche, et sont fermés par des moyens tels que boutons, fermetures à glissière, crochets, lacets, fermeture auto-agrippantes, sangles.

15 8. Nacelle selon l'une des revendications 6 et 7, caractérisée par le fait que l'excédent de matière est ramassé contre la jupe (9) ou contre la face inférieure extérieure du fond (8).

9. Nacelle selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée par le fait que les moyens d'escamotage et les moyens de retenue (13) sont communs.

20 10. Nacelle selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisée par le fait que le fond comporte des moyens de raidissement incorporés (23), par exemple sous la forme de lattes ou de plaques, ménageant la ou les articulations transversales (12, 22).

25 11. Nacelle selon la revendication 10, caractérisée par le fait que les moyens de raidissement, tout en étant en une matière rigide, confèrent au fond (8) une certaine souplesse.

30 12. Nacelle selon la revendication 11, caractérisée par le fait que la souplesse d'ensemble du fond (8) est donnée par des lignes d'affaiblissement (28) ou d'interruption (27, 27').

35 13. Nacelle selon l'une des revendications 10 à 12, caractérisée par le fait que les moyens de raidissement sont constitués par des plaques, notamment en polypropylène de quelques millimètres d'épaisseur.

14. Nacelle selon l'une des revendications 10 à 13, caractérisée par le fait que le fond (8) comporte des plaques de raidissement (23) séparées dont les bords adjacents sont

parallèles, ces plaques étant prises entre deux épaisseurs de toile ou analogue et étant maintenues en place par des lignes de couture (26) ou analogue s'étendant entre lesdits bords adjacents des plaques pour définir des goussets d'immobilisation de celles-ci.

5  
10  
15  
16. Nacelle selon l'une des revendications 10 à 13, caractérisée par le fait que le fond est constitué par une pièce d'un seul tenant présentant des entailles et/ou des lignes d'affaiblissement qui définissent ladite articulation et, le cas échéant, participent à la souplesse de la nacelle.

15  
16. Nacelle selon l'une des revendications 1 à 15, caractérisée par le fait que le fond (8) présente au moins une ligne d'articulation longitudinale (27, 27') de manière que la nacelle puisse être repliée sur elle-même autour de cette articulation.

20  
17. Nacelle selon l'une des revendications 1 à 16, caractérisée par le fait que sa bordure supérieure (10) est assujettie à deux longerons (11), reliés par des traverses extrêmes (30), des poignées latérales centrales (32) étant prévues pour que la nacelle puisse être enlevée de son support et utilisée en porte-bébé.

25  
18. Nacelle selon la revendication 17, caractérisée par le fait que les traverses (30) sont amovibles ou déformables, notamment par une articulation (31) à compas, pour le pliage de la nacelle.

19. Nacelle selon l'une des revendications 1 à 16, caractérisée par le fait qu'elle comporte deux longerons (11) parallèles et indépendants.

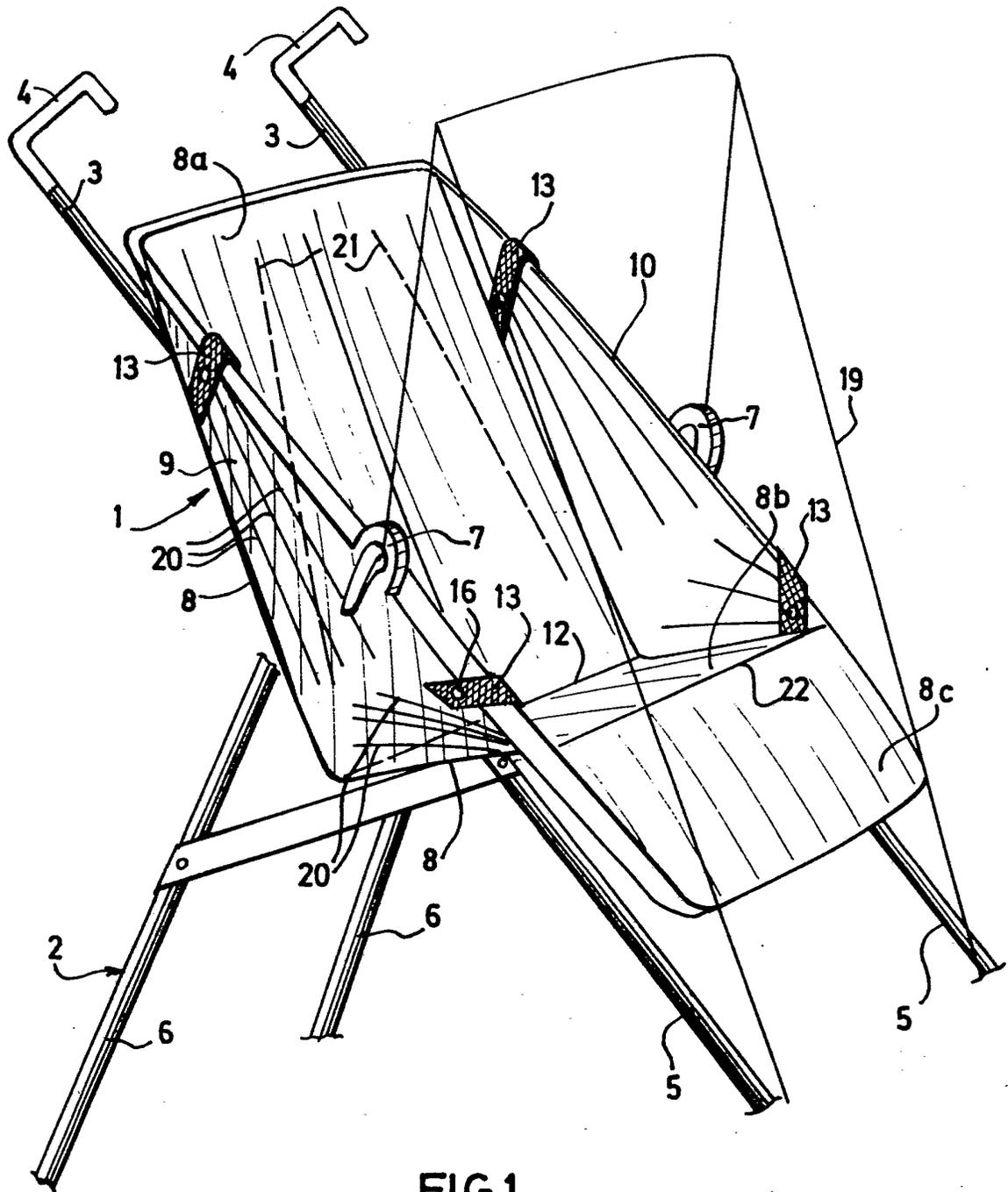


FIG.1

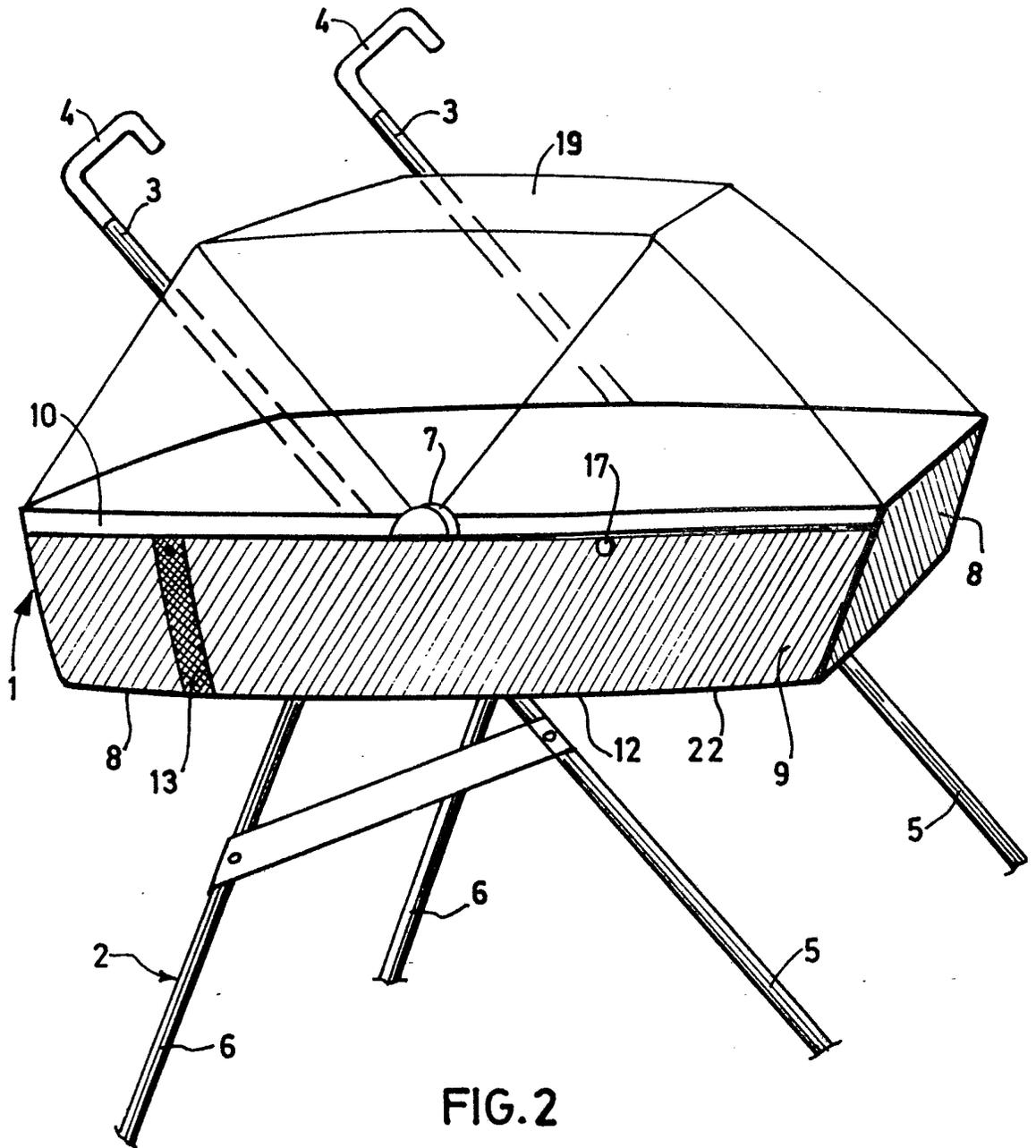


FIG. 2

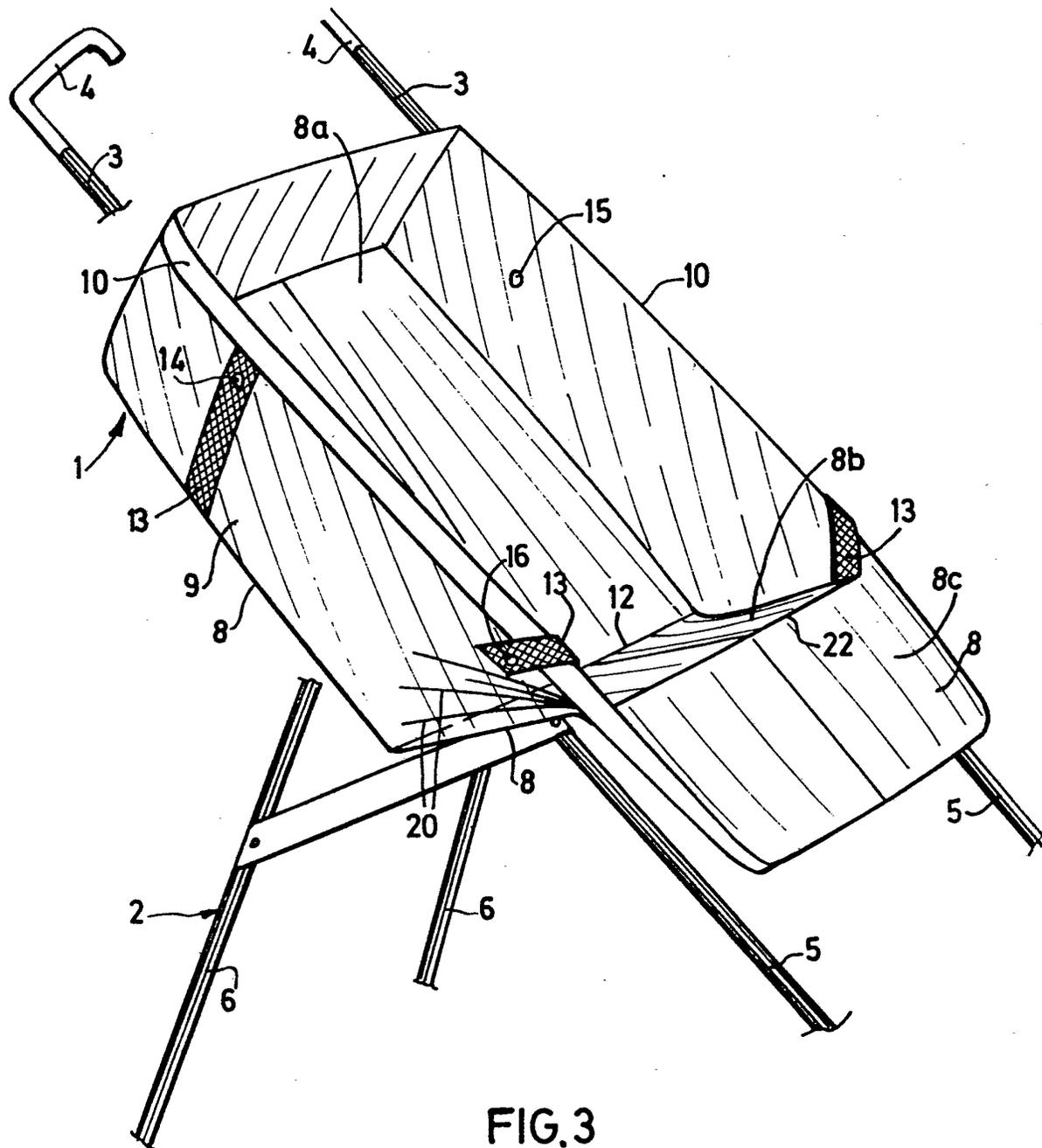


FIG. 3

4/5

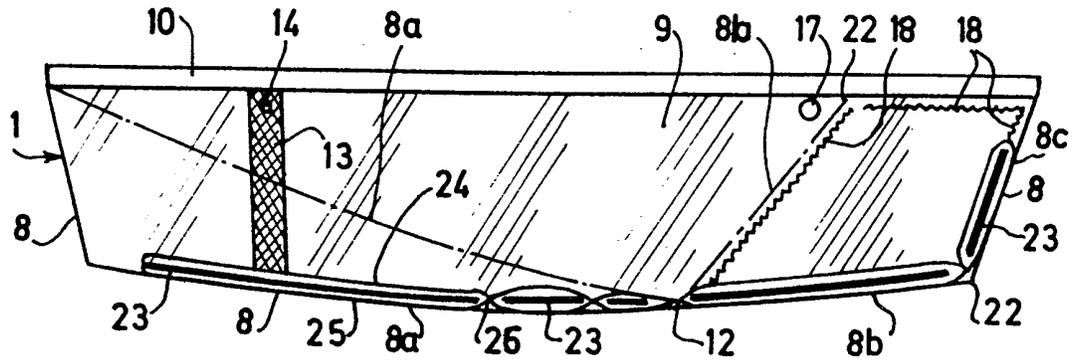


FIG. 4

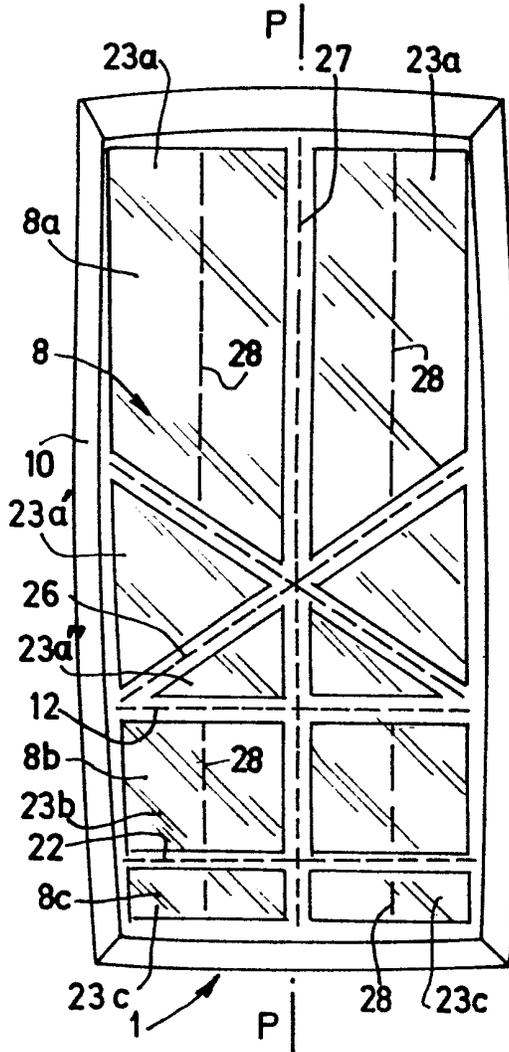


FIG. 5

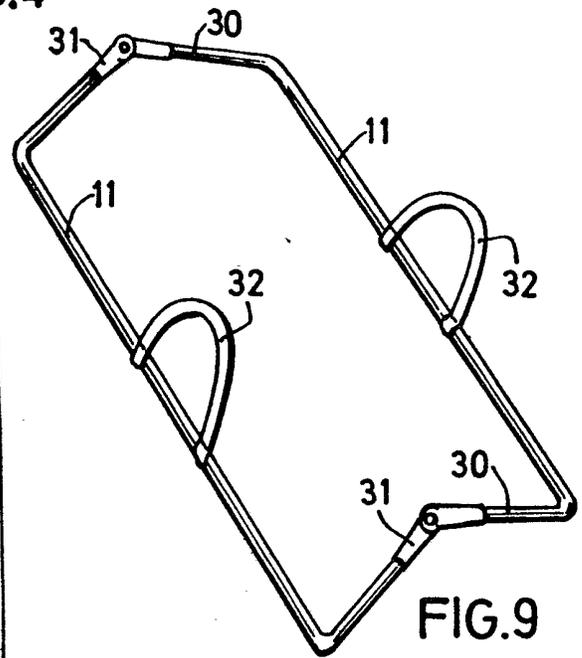


FIG. 9

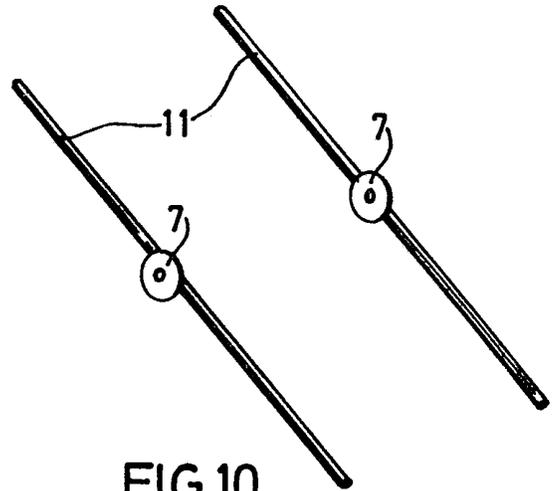


FIG. 10

